
Projet de délibération n° FIN-19

Décisions modificatives (Budget principal et budgets annexes)

Exposé

Budget Principal – décision modificative n°2

La décision modificative n°2 a pour but de modifier les crédits du budget primitif pour des besoins qui n'étaient pas encore identifiés lors de son adoption en décembre 2009 ou lors de la DM1 approuvée le 9 avril 2010.

En fonctionnement

Les principales dépenses nouvelles, sont les suivantes :

- des factures de 2009 qui n'ont pas été « rattachées » pour 335 356 €. Ce sont des dépenses engagées pour lesquelles les factures sont arrivées en 2010. Leur financement est assuré par l'excédent de 2009
- 50 000 € pour abonder le poste « intérêts moratoires ».
- 20 000 € pour des actions de sensibilisation auprès des entreprises afin de développer les critères de performance en faveur de l'insertion professionnelle.
- 190 720 € d'études : pour l'analyse du futur mode de gestion du Parc des Expositions, pour l'impact commercial des marchés de plein vent, pour le rapprochement des SEM, pour l'étude des retombées potentielles du Grand Emprunt et pour l'audit de l'eau à Saint Orens.
- 250 000 € pour l'imprimerie. Une recette de 100 000 euros de la ville de Toulouse compensera une partie des crédits.
- 303 300 euros pour la participation du Grand Toulouse à l'AUAT (montant total 2010 : 1 964 800 euros).
- 112 000 euros pour les déménagements et des petits travaux de maintenance sur les bâtiments.
- 70 000 € demandés par les pôles territoriaux pour des compléments de moyens (réparations de véhicules, remplacement de matériel et sel de déneigement).

En recettes, trois nouvelles inscriptions budgétaires sont proposées :

- le financement de la Ville de Toulouse pour les travaux de l'imprimerie : 100000 euros
- le réajustement des recettes fiscales et de DGF après notification et vote des taux : - 6 281 euros
- 26 000 euros de remboursement de l'EPFL pour les moyens qui sont mis à disposition par le Grand Toulouse (au pro rata temporis).

En investissement

Les dépenses

Les opérations inscrites correspondent, pour l'essentiel, à une réaffectation des crédits des enveloppes locales d'espace public non consommés en 2009 et à des projets qui n'étaient pas connus lors du vote du BP, couverts par des recettes nouvelles pour certains.

- Les enveloppes locales d'espaces publics sont abondées des crédits qui n'ont pas été consommés en 2009 soit 2.4 M€ pour Toulouse et 5.7 M€ pour les autres communes. Ces crédits sont gérés par les pôles territoriaux.

- Le Grand Toulouse réalise en co-maîtrise d'ouvrage les couloirs de bus : ces travaux pour compte de tiers seront remboursés en totalité par Tisséo SMTC (2.8 M€).
- L'inscription de crédits en dépenses et recettes (0.7 M€) pour la réalisation d'un PAE (PAE Mandillet à Cornebarrieu).
- Le versement d'une participation à la SEM Constellation pour le Pont du Riou qui dessert Andromède remboursée par un fonds de concours de la ville de Blagnac (0.36 M€). La participation représente la moitié du cout de l'ouvrage, l'autre moitié étant portée par le bilan de la ZAC.
- 389 500 euros pour le « plan neige » : il s'agit d'une mise à niveau des équipements de voirie pour le déneigement de la saison hivernale prochaine. Cette inscription ne peut pas attendre le budget supplémentaire.
- 350 000 € pour l'achat d'une presse Offset
- 802 000 € pour des travaux ou de l'acquisition de mobilier pour les services du Grand Toulouse (aménagement de l'Arche, complément de mobilier pour les pôles et Marengo Boulevard, travaux sur les bâtiments administratifs ou techniques...)
- 1 M€ pour des acquisitions foncières supplémentaires : 300 000 euros pour la LMSE, et 700 000 euros pour des réserves foncières. Au total 3.4 M€ seront versés à l'EPFL pour procéder à des achats de terrains.

Les recettes d'investissement

Elles concernent :

- 825 000 euros de remboursement par la SETOMIP de l'avance versée pour la CPA de requalification des espaces de Bellefontaine
- 6 M€ de l'EPFL : l'avance consentie par le Grand Toulouse au début de l'activité de l'EPFL sera remplacée par des prêts classiques
- La participation de Tisséo pour les couloirs de bus déjà évoquée.

L'équilibre de cette DM1 est donc assuré par :

- La diminution de l'autofinancement de 774 757 €
- L'augmentation de l'emprunt théorique de 4 583 385 €

Budget annexe assainissement - décision modificative n°2

En section d'exploitation, les ajustements s'élèvent à 400 500 € dont 300 000 € pour les frais financiers.

En investissement, une diminution des crédits de 2 850 000 € est enregistrée.

L'équilibre de cette décision modificative est assuré par une diminution de l'autofinancement de 400 500 euros et par un emprunt théorique complémentaire de 2 449 500 €.

Budget annexe de l'eau - décision modificative n°2

Les ajustements demandés concernent :

- 329 200 € en dépenses d'exploitation dont un remboursement de 203 000 € à un syndicat intercommunal couvert par des reprises d'excédent.
- 1 502 028 € en dépenses d'investissement concernant les opérations de gestion avec les syndicats intercommunaux.

Ils se traduiront par une augmentation de l'autofinancement de 3 032 844 € et une diminution de l'emprunt de 2331 589 €.

Budget annexe activités immobilières- décision modificative n°2

Les nouveaux crédits inscrits concernent essentiellement des interventions sur les bâtiments des pépinières et hôtels d'entreprises, en investissement pour un montant de 106 300 €.

En fonctionnement, ils permettent de prendre en compte des annulations de titres de recettes pour un montant de 95 660 €.

L'équilibre de la DM1 est assuré par l'inscription de recettes nouvelles en fonctionnement et une augmentation de l'emprunt "théorique" de 106 300 € en investissement.

Budget annexe Aéroport de Lasbordes- décision modificative n°2

Les dépenses d'exploitation nouvelles représentent 17 000 € et celles d'investissement 70 000 €.

L'équilibre de la DM2 est assuré par l'inscription de recettes nouvelles en exploitation et un emprunt théorique de 70 000 €.

Budget annexe Cancéropôle - décision modificative n°1

La décision modificative a pour but d'inscrire des crédits relatifs aux frais financiers et financés par la diminution des prévisions budgétaires concernant les travaux d'aménagement.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 juin 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative n°1 du budget du Cancéropôle et les décisions modificatives n°2 du budget principal, du budget assainissement, du budget de l'eau, du budget activités immobilières et du budget de Lasbordes, conformément aux documents budgétaires ci-annexés.

Article 2

D'inscrire au budget principal les dépenses et recettes pour les montants suivants :

En fonctionnement : 67 719 €

En investissement : 15 226 670 €

Article 3

D'inscrire au budget annexe assainissement les dépenses et recettes pour les montants suivants :

En section d'exploitation : 0 €

En investissement : -2 850 000 €

Article 4

D'inscrire au budget annexe de l'eau les dépenses et recettes pour les montants suivants :

En section d'exploitation : 3 362 044 €

En investissement : 1 502 028 €

Article 5

D'inscrire au budget annexe « activités immobilières » les dépenses et recettes pour les montants suivants :

En fonctionnement : 95 660 €

En investissement : 106 300 €

Article 6

D'inscrire au budget annexe Aéroport de Lasbordes les dépenses et recettes pour les montants suivants :

En section d'exploitation : 17 000 €

En investissement : 70 000 €

Article 7

D'inscrire au budget annexe Cancéropôle les dépenses et recettes pour les montants suivants :

En section de fonctionnement : 250 000 €

En investissement : 0 €

Article 8

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.